

## Présentation bilan et compte de résultat 2025

### Déclaration FO

Les élus FO dressent le bilan suivant :

Solde du compte ASC en fin d'exercice 2023 : excédentaire de 298 264 €  
Report à nouveau des ASC pour l'exercice 2024 : + 226 264 €  
Report à nouveau des ASC pour l'exercice 2025 : + 299 345 €

Ce qui nous amène aujourd'hui à un report à nouveau cumulé de 823 875 €

Les élus FO constatent depuis plusieurs années que les orientations ASC mises en place par le bureau du CSE, qui nous le rappelons n'ont pas été votées par FO, ne consomment pas l'intégralité du budget alloué.

Le bureau en a parfaitement conscience puisqu'il a fait voter une augmentation des plafonds de remboursement ASC en fin d'année 2025, avant même la fin d'exercice 2025. Cela signifie que le bureau savait pertinemment que l'année 2025 serait excédentaire tout comme l'a été 2024. Le contexte actuel inflationniste et géopolitique conforte les élus FO quant à leur demande de dotation de chèques de fin d'année pour l'ensemble du personnel.

Demande que nous formulons chaque année et que nous réitérons de nouveau à hauteur de 130 € en chèques cadeaux.

Nous insistons sur le fait que cette dotation de 130€, une fois déduite, respecte les préconisations de l'expert-comptable qui consiste à conserver une épargne suffisante pour palier un imprévu quelconque sans mettre à mal les finances du CSE.

Nous rappelons que FO est contre le principe de thésaurisation et que l'intégralité du budget alloué aux ASC doit être redistribué au personnel à qui il revient.

### Délibération mis au vote en CSE :

Demande de dotation de 130 euros en chèque cadeau, culture ou vacances pour les salariés FT Paca pour les fêtes de fin d'année 2026.

**Résultat** : refusée par CGT FSU SNAP, qui détiennent la majorité des voix.

**En ce qui concerne les 823 000 euros restant sur le compte ASC du CSE** : le bureau informe qu'il va consommer ce budget en intégralité soit en plaçant l'argent sur des comptes à terme soit par l'achat d'un bien immobilier.

Une fois de plus le bureau du CSE, dogmatique, s'appuyant sur la majorité de gestion que lui ont conférée les salariés par leur vote, s'entête et refuse l'attribution des chèques cadeaux de fin d'année au personnel.

**Si vous souhaitez que ça change,  
votez FO lors des prochaines élections professionnelles en 2027 !**

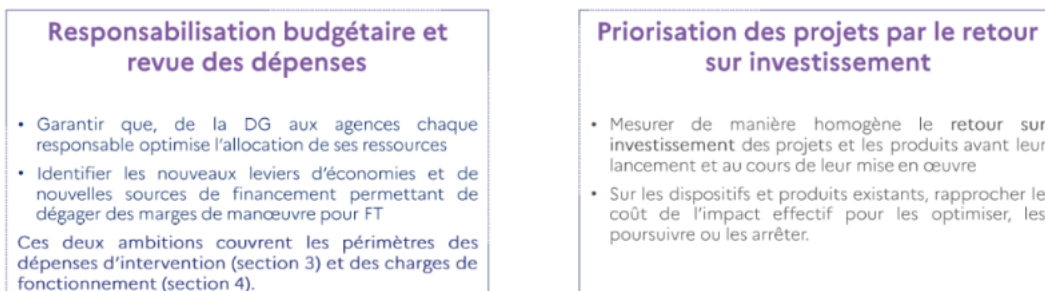
## Budget supplémentaire pour projets collectifs (ASC)

Le bureau du CSE soumet au vote des élus une augmentation du budget des projets collectifs d'un montant de 50 000 €, portant ainsi le montant annuel à 550 000 €.

**FO** n'est évidemment pas favorable à la politique actuelle des prestations collectives et a voté **CONTRE** cette augmentation : les projets collectifs ne profitent pas à tous (le tirage au sort en est le plus bel exemple). De plus, l'augmentation de budget de 30 000 € validée l'an dernier n'a pas été consommée !

Nous aurions préféré que cette augmentation vienne alimenter la ligne budgétaire des chèques cadeaux de fin d'année !!!!!!!!!!!

## Démarche efficience - levier 4



Au niveau de la démarche globale, **l'objectif est l'optimisation des moyens de France Travail dans une logique de priorisation par l'impact.**

La Direction se réfugie derrière le fait que France Travail est un service public mais qu'il faut justifier la bonne utilisation des moyens mais aussi la meilleure utilisation possible.

La Direction dit essayer d'apporter un outillage aux managers au travers de ce dossier. Sur ce plan la Direction précise que des travaux sont d'ores et déjà engagés depuis 2025, que ce soit sur la formation pour les managers du réseau ou l'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

La Direction réfute une approche purement économique. L'impact emploi s'appuie sur l'adéquation entre l'offre et le besoin de l'utilisateur.

La « Matrice ROI ("Return On Investment", Retour sur investissement) » est un outil d'aide à la décision **Le ROI étant le rapport entre les coûts pour France Travail vs les gains pour France Travail et les Finances Publiques.**

**Notre avis :** Il nous paraît extrêmement dangereux d'utiliser une terminologie mercatique dans un établissement public administratif. Nous ne sommes pas dans une entreprise commerciale avec des objectifs chiffrés : nous exerçons une activité professionnelle au contact d'êtres humains qui méritent une attention toute particulière et un respect sans faille.

**Il est à craindre que ce dispositif impose un changement de posture du conseiller à France travail qui sera "contraint" d'orienter le DE sur des prestations ayant un impact financier positif, au détriment de son besoin réel. Par exemple, les AFC ne seront plus proposées à terme (ce qui est déjà le cas à aujourd'hui) car son impact coût vs gain est négatif dans cette matrice ROI.**

## Activité physique et sportive à France Travail

Ce projet répond à une demande de la DG qui doit être déclinée dans tous les CSE régionaux. Le dossier de base a pour enjeu de lutter contre la sédentarité inhérente à nos activités professionnelles.

Des cours en ligne sont disponibles. On ne parle pas de « sport cardio ou physique » mais on reste sur de la mise en mouvement. Sur les cours en « physique », on serait sur une programmation en fin de journée.

Pour le moment, pas de cours réalisés au sein des agences, même si on est dans une phase test qui pourra évoluer.

**Ce que cache ce projet** : la direction informe à demi-mot que la réalisation de ces activités est subordonnée à la participation financière du CSE !

En Paca, il n'y a aucune volonté de réaliser ce projet car il existe une commission SPORT dont l'existence légale reste à prouver !

## XP vérification paiement mauvais déclarants

Le test démarrera en juin 2026, et consiste à contrôler systématiquement les éléments de l'actualisation avant de générer le paiement des allocations pour éviter des trop perçus.

Le test concernera les demandeurs d'emploi ayant à la fois :

- au moins 2 trop-perçus sur les 6 derniers mois ;
- un trop-perçu présent sur le dernier mois ;
- Le trop-perçu doit avoir l'un des deux motifs suivants : être issue d'une activité salariée non déclarées ou de périodes non déclarées.

Les petits trop perçus déjà recouverts ne sont pas concernés (exemple : pour les contrats de gens de maisons qui ont plusieurs bulletins de salaire).

L'identification des DE se fera via une requête régionale qui sera partagée avec les agences en amont afin de valider le périmètre du test. Cela permettra une articulation avec les actions menées localement dans le cadre du plan d'action multi débiteurs.

La Direction n'a pas été en mesure de nous donner le nom du service de la DDO qui aura la charge de cette expérimentation.

Les agences concernées par l'expérimentation seront celles des Bouches-du-Rhône, Orange et Pertuis

La ME98 b qui permet de bloquer le paiement sera bien accompagnée d'une information détaillée sur le bloc note MA41.

Point de vigilance: la DR rappelle que le DE n'a pas accès aux informations qui sont enregistrées dans le bloc note. Et qu'au titre du droit à l'information de la CNIL il peut demander le contenu.

**Alerte** : Quid de la légalité d'installer le blocage paiement via la ME98 B ? La Direction emploie le terme "retarder le paiement" pour passer au travers de cette interdiction, ce que nous jugeons hypocrite. De plus retarder le paiement c'est mettre en difficulté le demandeur face à ses charges mensuelles.

## XP transformer l'essai - Cap Pinède

Cette expérimentation est pilotée par les services de FT Pro. L'objectif est de sécuriser les prises de poste, l'emploi durable et d'éviter les ruptures de périodes d'essai. Aujourd'hui, 16% des périodes d'essai sont rompues.

5 agences sont concernées France entière : 3 agences de Brest, l'agence Le Mans gare et l'agence Cap Pinède pour la région PACA.

**Il n'y a pas d'objectif cible imposé.** L'expérimentation a débutée fin mars.

L'agence de Cap Pinède s'est fixé un objectif de 3 accompagnements de demandeurs d'emplois et de 3 accompagnements d'entreprises.

Il est possible d'accompagner à la fois le DE et l'entreprise lié par la même relation de travail.

### Entreprises concernées:

Très Petites Entreprises de 1 à 49 salariés dont le secteur d'activités est

- Transport de marchandises,
- Boulangerie,
- Services à la personne,
- Restauration,
- Grande distribution

### Public cible :

Jeunes de moins de 26 ans,  
Habitants des quartiers prioritaires,  
Bénéficiaires du RSA,  
Demandeurs d'emploi longue durée.

### Types de contrats concernés :

Contrats durables (6 mois et +)  
Contrats saisonniers de 4 mois suite à POEI.

### Plusieurs entretiens :

1 Entretien diagnostique avec le candidat,  
1 prise de poste  
1 tripartite avec l'employeur  
1 post recrutement avec l'employeur également.

<b>Élus CSE FO Collège 1</b>	<b>Élus CSE FO Collège 2</b>	<b>Élus CSE FO Collège 3</b>	<b>Représentant Syndical</b>
Nathalie CABASSON	Fabrice SMACCHIA	Patrick CAMPANELLA	Marc-Antoine PÉAN
Muriel NOTARI	Éric PROTÉGONE	Christophe VIGUIÉ	
Régis CUQUEL	Érika MOYSE		
	Dany KOSKAS		
	Stéphane JONCOUR		
	Sébastien MOULLET		